

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



Séance du 3 juin 2025

Le 3 juin 2025 à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 27 mai 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°09

Objet : Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « fourniture de services de télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés » – Approbation.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

Vu

- L'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Les articles L. 2122-21-1 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la commande publique et particulièrement l'article L.2113-4 relatif aux centrales d'achat.

Considérant

Les contrats n° 2021/031 conclu avec KOESIO AURA relatif à la fourniture d'accès internet primaire et secours, n° 2021/032 conclu avec ORANGE pour les accès internet direct et 2021/033 conclu avec ECRITEL pour la gestion des noms de domaine faisant partie intégrante du contrat global de fourniture d'accès internet, liaisons intersites et services associés vont arriver prochainement à expiration.

Il est nécessaire de pouvoir conclure de nouveaux contrats.

Au vu de l'évolution constante de la technologie en lien avec internet, nous nous sommes rapprochés des centrales d'achat nationales qui viennent de conclure ce type de contrat.

Il s'avère que les prestations proposées dans les contrats CANUT répondent parfaitement aux besoins du CCAS de Saint-Etienne.



De plus, leurs prix sont plus compétitifs comparés aux tarifs proposés par les autres centrales et ceux des marchés en cours.

Afin de pouvoir y recourir et tout comme la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Etienne doit signer une convention de mise à disposition de l'accord-cadre 2024_AOO_TELECOM « Fourniture de services de télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés » et s'acquitter d'une redevance annuelle qui sera due à terme à échoir, basée sur l'année civile.

Lors de la première année d'accès à l'accord-cadre, ce montant sera calculé prorata temporis (différence entre le nombre de mois restant de l'année civile considérée et le mois qui suit la signature de la convention).

Il est rappelé qu'en application de l'article L.2113-4 du code de la commande publique, les acheteurs ayant recours à une centrale d'achat sont considérés comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence.

Contenu

La convention de mise à disposition de l'accord-cadre 2024_AOO_TELECOMS avec la centrale d'achat du numérique et des télécoms permet l'utilisation de l'ensemble des lots ci-dessous qui le constituent :

Lot 1 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service classiques - ADISTA

Lot 2 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service avancés - SFR

Lot 3 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service classiques - SFR

Lot 4 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés - BOUYGUES

Lot 5 : Services de télécommunications fixes et mobiles adaptés aux activités de secours et à la sécurisation - ORANGE

Lot 6 : Fibre noire - COMLINK

Lot 7 : Couverture indoor - BOUYGUES

Lot 8 : Appareils mobiles - BETOOTBE en cotraitance avec CONNEXING et ARTO

Lot 9 : Services packagés pour les petites structures - SFR

Lot 10 : Wi-Fi public sécurisé - SFR

Le lot 1 sera le premier à être utilisé, et ce jusqu'à la date de fin de l'accord-cadre, soit le 9 avril 2028, avec les dispositions mentionnées à l'article 2.5 du CCAP relatives à la durée maximum d'exécution des bons de commande au-delà de cette date de fin, dans la mesure où ils ont été émis pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

La mise à disposition de cet accord-cadre entraîne une redevance annuelle de 720 € TTC à verser à CANUT.

L'Assemblée délibérante :

- Approuve la passation de la convention de mise à disposition de l'accord-cadre 2024_AOO_TELECOMS avec la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT),
- Autorise le Président du CCAS ou son représentant, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 3 juin 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER